

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE:

**Numéro BAJ : 2016/026499**

Section - Division : 1 - 14  
Date de la demande : 13/10/2016  
Numéro R.G. :  
Avocat: Me

Monsieur LABORIE André  
2, Rue de la Forge  
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

### DÉCISION D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Vu la loi N° 91-647 du 10 Juillet 1991 et le décret n° 91-1266 du 19 Décembre 1991,  
Vu la loi N° 98-1163 du 18 décembre 1998,  
Vu l'empêchement du président du bureau d'aide juridictionnelle

Le vice-président statuant le 24/10/2016 sur la demande présentée le 13/10/2016 par :

Monsieur LABORIE André  
2, Rue de la Forge  
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

pour obtenir l'aide juridictionnelle dans la procédure suivante : **assistance d'une partie civile pour une instruction correctionnelle JI (Code procédure 938)**

Contre :

devant TGI DE TOULOUSE.  
Retient un revenu mensuel de : 524Euros  
Prend en considération les éléments suivants : RSA

CONSTATE :  
que le demandeur bénéficie du RSA

EN CONSÉQUENCE :  
Accorde l'**aide juridictionnelle totale** pour la procédure ci-dessus à compter de l'acte suivant : demande d'AJ  
et jusqu'à l'acte ci-après : exécution.  
Dit que l'avocat chargé d'assister le bénéficiaire sera désigné par le Bâtonnier de Toulouse.

LE SECRÉTAIRE 

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME  
Le Greffier

LE VICE-PRÉSIDENT

#### Informations destinées à la CARPA

N° BAJ : 31555 /00 1 / 2016/026499 Date décision : 24/10/2016 Type de décision : **Première décision**  
Avocat : Provision versée par le client : **Euros**  
Type de procédure : **AJ** Code procédure : **938** Décision : **AJ totale**  
Objet :  
Affaire : Monsieur **LABORIE André** C/ N° Rôle :